



F A É C U M

PLATEFORME DE REVENDICATIONS

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2021

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Présenté à la 565^e séance du conseil central

Le 21 avril 2021

Rédaction :

Jonathan Desroches, coordonnateur à la recherche universitaire
Claire De Muns Darteville, coordonnatrice aux affaires externes

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur et de l'autrice.

Ce document a été présenté lors de la 565^e séance ordinaire du conseil central, le 21 avril 2021.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal (Québec) H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

<u>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES</u>	<u>4</u>
<u>INTRODUCTION</u>	<u>5</u>
<u>1. FINANCEMENT ÉTUDIANT AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX</u>	<u>6</u>
<u>2. REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX</u>	<u>10</u>
<u>3. STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT</u>	<u>11</u>
<u>4. ASSURANCES HYPOTHÉCAIRES DE LA SCHL</u>	<u>12</u>
<u>RAPPEL DES DEMANDES</u>	<u>13</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>14</u>

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BESC-D	Programmes de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat
BESC-M	Programmes de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise
CA	Conseil d'administration
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
FRQ	Fonds de recherche du Québec
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
OSF	Organismes subventionnaires fédéraux
SCHL	Société canadienne de l'hypothèque et du logement
SNL	Stratégie nationale sur le logement
SCHL	Société canadienne de l'hypothèque et du logement

INTRODUCTION

À la conclusion des dernières élections fédérales, le 21 octobre 2019, le Parti libéral du Canada a obtenu 157 des 338 sièges disponibles à la Chambre des communes du Canada, formant ainsi la 43^e législature avec un gouvernement minoritaire¹.

Dans un gouvernement minoritaire, les partis d'opposition détiennent la balance du pouvoir. C'est-à-dire qu'ils peuvent révoquer la légitimité du gouvernement en place par le biais d'un vote de confiance. Si le gouvernement perd un vote de confiance, celui-ci doit déclencher une élection ou consentir à former un gouvernement de coalition avec un ou plusieurs des partis d'opposition. Pour éviter qu'une telle situation se produise, le parti au gouvernement doit travailler en étroite collaboration avec les partis d'opposition.

Cependant, il faut garder en tête que les gouvernements minoritaires se caractérisent bien souvent par leur instabilité. En effet, au Canada, la durée de vie moyenne d'un gouvernement fédéral minoritaire est de 21 mois². De plus, depuis les dernières élections, le leadership du gouvernement a été questionné à plusieurs reprises par les partis d'opposition et par différents acteurs et actrices de la société civile. Il est donc vraisemblable qu'une élection soit déclenchée au cours de l'année 2021. Bien qu'il soit impossible de prévoir le moment exact où cela se produira, il est important que la FAÉCUM ait un argumentaire à jour pour être prête à mettre de l'avant les demandes de la communauté étudiante dans la prochaine campagne électorale fédérale.

La FAÉCUM a donc identifié six demandes qu'elle pourra mettre de l'avant lors des prochaines élections fédérales afin de faire avancer la condition étudiante. Ces enjeux concernent le financement étudiant au sein des organismes subventionnaires fédéraux, la représentation étudiante au sein des organismes subventionnaires fédéraux, l'inclusion de la population étudiante dans la Stratégie nationale sur le logement (SNL) et l'inclusion des projets de logement étudiant dans les programmes d'assurance hypothécaire de la Société canadienne de l'hypothèque et du logement (SCHL).

¹ Élections Canada, 2020. Rapport sur la 43^e élection générale du 21 octobre 2019.

https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_ge43&document=index&lang=f

² La Presse. « La malédiction des gouvernements minoritaires ». 17 octobre 2019.

<https://www.lapresse.ca/elections-federales/2019-10-17/la-malediction-des-gouvernements-minoritaires>

1. FINANCEMENT ÉTUDIANT AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

1.1. BOURSES ÉTUDIANTES

Les principales sources de financement en recherche pour la communauté étudiante offertes par le gouvernement fédéral sont celles des Programmes de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC-M) et celles des Programmes de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC-D). Chaque année, ces programmes soutiennent financièrement au total 3000 étudiantes et étudiants à la maîtrise à la hauteur de 17 500 \$ par année et 3000 étudiantes et étudiants au doctorat à la hauteur de 35 000 \$ par année³. Au doctorat, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) offrent également un programme de bourses spécifique à leur conseil d'une hauteur de 21 000\$ et 20 000 \$ respectivement⁴.

À partir de 2011, le gouvernement fédéral a largement coupé dans les budgets des organismes subventionnaires fédéraux (OSF), ce qui a entraîné une baisse du financement des programmes de bourses étudiantes. Depuis 2015, le gouvernement a amorcé une ronde de réinvestissement dans les OSF, et cela a permis au financement de rattraper l'inflation. Toutefois, la communauté étudiante est demeurée la grande oubliée dans le financement de la recherche puisque les sommes allouées aux programmes de bourses destinés aux étudiantes et aux étudiants n'ont pas suivi la cadence des réinvestissements effectués. À la suite des concours 2011-2012, soit avant les coupures, le pourcentage du budget des OSF qui était alloué aux programmes de bourses était de 16,9 % pour le CRSH, 6,3 % pour les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et 13,3 % pour le CRSNG. Après les concours 2019-2020, le financement étudiant avait chuté à 13,0 % du budget du CRSH, 5,5 % du budget des IRSC et 8,3 % du budget du CRSNG.

Lors du dévoilement du budget fédéral de mars 2019, le gouvernement annonçait un investissement dans les OSF de 114 M\$ en bourses de 2^e et de 3^e cycles sur cinq ans, puis 26,5 M\$ annuellement pour les années suivantes.⁵ Ce financement permettait la création de 500 nouvelles bourses pour la maîtrise et 167 nouvelles bourses pour le doctorat par année. Par contre, ce réinvestissement est loin d'être suffisant pour contrer l'écart entre le financement global et le financement des projets de recherche étudiant qui se creuse depuis plusieurs années. Ainsi, un réinvestissement annuel de 120 M\$ dans les bourses étudiantes des OSF serait nécessaire pour que la proportion de financement étudiant retourne au niveau des concours 2011-2012.

³ David Naylor, « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », 2017, [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

⁴ Ibid.

⁵ Gouvernement du Canada, « Vision scientifique du Canada », 11 février 2021, https://www.ic.gc.ca/eic/site/131.nsf/fra/h_00000.html

La FAÉCUM demande également un engagement clair du gouvernement pour que le financement étudiant au sein des OSF ne diminue pas et que les investissements dans les budgets des OSF s'accompagnent d'une augmentation proportionnelle des programmes de bourses étudiantes, de façon à éviter un scénario comme celui qui s'est produit au cours des dernières années.

La FAÉCUM demande au gouvernement d'augmenter les investissements dans les programmes de bourses étudiantes afin de retrouver la part du financement de 2011. La FAÉCUM demande également un engagement clair du gouvernement pour que le financement étudiant augmente proportionnellement avec les investissements dans les budgets des OSF.

1.2. CONCENTRATION DU FINANCEMENT

En 2008, les « superbourses » Vanier ont été introduites dans l'idée de renforcer l'attractivité du Canada afin de recruter et de retenir les meilleures étudiantes et les meilleurs étudiants au doctorat. Ces bourses de 50 000 \$ et d'une durée de trois ans sont issues d'un programme de financement administré conjointement par les trois conseils⁶. Par cycle de 3 ans, il y a 500 bourses offertes, soit environ 167 bourses par année qui sont équitablement réparties entre les OSF.

Une étude menée par Vincent Larivière, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, montre que le moyen pour favoriser la réussite et la diplomation de la communauté étudiante doctorale est d'accorder un financement aux étudiantes et aux étudiants⁷. Ainsi, afin de financer un plus grand nombre de doctorantes et de doctorants et de favoriser leur diplomation et leur réussite, il serait donc plus avisé de réduire le montant des « superbourses » et d'investir les sommes dégagées dans la création de nouvelles bourses.

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada de diminuer le montant des grandes bourses (bourses Vanier) pour les amener au niveau des bourses d'études supérieures du Canada de doctorat et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D.

⁶ David Naylor, « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », 2017, [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

⁷ Vincent Larivière, « PhD students' excellence scholarships and their relationship with research productivity, scientific impact, and degree completion », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 43, n° 2, p. 27-41

1.3. DURÉE DU FINANCEMENT

Publié en 2017, le rapport Naylor⁸ dresse le portrait de l'état du financement de la science au pays. Concernant le financement étudiant, le document dénonce que la durée des bourses de recherche fournies par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des OSF, est de moins longue durée que le temps réel des études. En effet, les bourses de maîtrise ne sont valides que pour un an alors que la plupart des maîtrises de recherche prennent au moins deux ans. Le rapport Naylor a chiffré que d'ajouter une année supplémentaire de financement à la maîtrise coûterait environ 44 millions au programme. Les bourses doctorales, quant à elles, financent une étudiante ou un étudiant pendant trois ans alors qu'il est tout à fait commun que les doctorats prennent plus de trois ans, et ce, toutes disciplines confondues. Des études ont même démontré que la durée des études doctorales est en moyenne de plus de cinq ans⁹. Le coût exact de l'augmentation de la durée du financement au doctorat n'a pas été chiffré par le rapport Naylor, mais celui-ci explore tout de même l'idée d'augmenter la durée du financement de trois à quatre ans. Pour favoriser la diplomation des étudiantes et des étudiants, il est en effet important de ne pas abandonner le soutien financier à quelques mois de la fin de leur parcours.

Par ailleurs, dans l'optique où la durée du financement est effectivement augmentée au doctorat et à la maîtrise, il serait important de maintenir le même niveau de financement annuel par bourses qu'offrent actuellement les programmes de bourses d'études supérieures du Canada.

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'investir les montants nécessaires pour permettre aux organismes subventionnaires d'augmenter la durée du financement de leurs programmes de bourses étudiantes pour refléter la durée réelle des études tout en maintenant le même montant annuel des bourses.

⁸ David Naylor, « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », 2017, [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

⁹ Rosanna Tamburri. « Une réforme du doctorat s'impose », *Affaires universitaires*, 6 février 2013. <http://www.affairesuniversitaires.ca/une-reforme-du-doctorat-simpose.aspx>

2. REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE AU SEIN DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Les OSF jouent un rôle primordial dans le financement de la communauté étudiante aux cycles supérieurs à travers le Canada. Chaque organisme a son propre conseil d'administration (CA) nommé par le gouvernement. Le CRSH a un CA d'une quinzaine de personnes¹⁰, le CRSNG a un CA composé de 19 membres¹¹ et les IRSC ont un CA composé de 18 membres¹². Ces personnes nommées par le gouvernement sont issues du milieu universitaire (bibliothécaires, professeures ou professeurs, doyennes ou doyens, etc.) ou du milieu privé. Comme il est facile de le constater, aucun étudiant ou aucune étudiante ne siège à ces CA. Ainsi, contrairement à ce qui se fait dans les instances décisionnelles universitaires ou au sein des CA des Fonds de recherche du Québec (FRQ), la perspective étudiante n'est pas prise en compte dans les prises de décisions des CA des OSF.

Plusieurs fonctions incombent aux CA des organismes subventionnaires, dont celle notamment de répartir les crédits budgétaires qui leurs sont alloués par le Parlement¹³. Il est donc d'autant plus important qu'une étudiante ou un étudiant siège à ces CA pour éviter que la communauté étudiante soit oubliée lorsqu'un investissement est effectué dans les budgets des OSF ou qu'elle soit la première à faire l'objet d'une coupure dans les budgets. La FAÉCUM demande donc au gouvernement d'assurer un siège étudiant au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires étudiants.

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'assurer un siège étudiant permanent au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires fédéraux.

¹⁰ Gouvernement du Canada, « Conseil de recherche en sciences humaines : Conseil d'administration », 25 mars 2021. http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/governance-gouvernance/committees-comites/council-conseil-fra.aspx

¹¹ Gouvernement du Canada, « Site web de la législation (Justice) : Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie », 7 avril 2021. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/page-1.html#h-3>

¹² Gouvernement du Canada, « Instituts de recherche en santé du Canada : Composition du conseil d'administration », 23 février 2021. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/6953.html>

¹³ Gouvernement du Canada, « Site web de la législation (Justice) : Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie », 7 avril 2021. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/page-1.html#h-3>

3. STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

En 2017, la Société canadienne de l'hypothèque et du logement (SCHL) a mis en place la Stratégie nationale sur le logement (SNL) dans le but d'appuyer financièrement la création de logements abordables partout au Canada. Il s'agit d'un plan de 55 milliards de dollars sur 10 ans qui s'adresse tout particulièrement aux populations ayant des besoins impérieux en matière de logement. Parmi la liste des populations ciblées, on trouve les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore les anciennes combattantes et les anciens combattants. La population étudiante ne fait pas partie de cette liste, alors qu'elle correspond à la description de la SCHL d'une population ayant des besoins impérieux en matière de logement.

En effet, selon la SCHL et Statistique Canada, une population qui présente un taux d'effort¹⁴ médian de plus de 30% est considérée comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, à condition que la population en question n'ait pas la possibilité de se loger à plus faible prix dans le marché locatif, ce qui est le cas de la population étudiante locataire. Au Québec, un tiers de la population étudiante a un taux d'effort entre 30% et 50%, et un autre tiers de cette même population a un taux d'effort supérieur à 50%, ce qui veut dire qu'elle dépense au moins la moitié de ses revenus dans son logement.

L'inclusion de la population étudiante dans la liste des populations visées par la SNL permettrait de faciliter grandement le développement de l'offre de logement étudiant, car les projets de logement étudiant pourraient ainsi bénéficier de davantage de subventions provenant de celle-ci.

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'ajouter la population étudiante à la liste des populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement.

¹⁴ Selon la Société canadienne de l'hypothèque et du logement (SCHL), le *taux d'effort* représente la meilleure façon de mesurer la précarité financière d'une personne en fonction du coût de son logement.

4. ASSURANCES HYPOTHÉCAIRES DE LA SCHL

Parmi les programmes d'assurances hypothécaires de la SCHL, il en existe deux qui peuvent s'appliquer aux projets de logement étudiant. Il s'agit de l'assurance hypothécaire pour le logement étudiant et de celle pour le logement abordable. Celle pour le logement étudiant s'adresse principalement à des projets de logement étudiant privés et à but lucratif. En effet, les conditions financières qu'elle impose, notamment la durée d'amortissement du prêt, les réserves financières nécessaires et le montant maximal limité du prêt hypothécaire, entraînent une augmentation significative des loyers. Ce programme ne semble donc présentement pas adapté à la construction de logement étudiant abordable¹⁵.

Le programme d'assurance hypothécaire pour le logement abordable offre plusieurs assouplissements par rapport à celui sur le logement étudiant. Ce programme permet notamment des montants d'emprunts hypothécaires importants sur de longues durées d'amortissement. Il est donc un outil important pour la réalisation d'un projet de logement étudiant abordable. Cependant, il existe un flou dans le programme sur la nature des projets de logement étudiant qui y sont admissibles. Puisque le programme de logement étudiant existe, les projets ayant une politique de location stricte à une clientèle exclusivement étudiante risquent d'être inadmissibles à l'assurance hypothécaire abordable. Ceci est problématique lorsqu'une institution d'enseignement souhaiterait par exemple donner un terrain situé sur son campus pour permettre la réalisation de ce type de projet. Il y a donc une importante opportunité de clarification des deux programmes. Il serait très avantageux qu'il y ait une distinction officielle entre un projet de logement étudiant abordable, qui serait inclus officiellement dans le programme d'assurance hypothécaire abordable, et un projet de logement étudiant purement privé¹⁶.

La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada de permettre aux projets de logement étudiant de bénéficier des programmes de subvention, de prêt ou d'assurance hypothécaire aux logements abordables de la SCHL.

¹⁵ Union étudiante du Québec, 2020. Avis sur le logement étudiant. <https://unionetudiante.ca/download/logement-etudiant-20200214/>

¹⁶ Ibid.

RAPPEL DES DEMANDES

1. La FAÉCUM demande au gouvernement d'augmenter les investissements dans les programmes de bourses étudiantes afin de retrouver la part du financement de 2011. La FAÉCUM demande également un engagement clair du gouvernement pour que le financement étudiant augmente proportionnellement avec les investissements dans les budgets des OSF.
2. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada de diminuer le montant des grandes bourses (bourses Vanier) pour les amener au niveau des bourses d'études supérieures du Canada de doctorat et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D.
3. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'investir les montants nécessaires pour permettre aux organismes subventionnaires d'augmenter la durée du financement de leurs programmes de bourses étudiantes pour refléter la durée réelle des études tout en maintenant le même montant annuel des bourses.
4. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'assurer un siège étudiant permanent au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires fédéraux.
5. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada d'ajouter la population étudiante à la liste des populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement.
6. La FAÉCUM demande au gouvernement du Canada de permettre aux projets de logement étudiant de bénéficier des programmes de subvention, de prêt ou d'assurance hypothécaire aux logements abordables de la SCHL.

BIBLIOGRAPHIE

Élections Canada. « Rapport sur la 43^e élection générale du 21 octobre 2019 ». 2019.

https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_ge43&document=index&lang=f.

Gouvernement du Canada. « Conseil de recherche en sciences humaines : Conseil d'administration ». 25 mars 2021. http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/governance-gouvernance/committees-comites/council-conseil-fra.aspx

Gouvernement du Canada. « Vision scientifique du Canada ». 11 février 2021.

https://www.ic.gc.ca/eic/site/131.nsf/fra/h_00000.html

Gouvernement du Canada. « Instituts de recherche en santé du Canada : Composition du conseil d'administration ». 23 février 2021. <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/6953.html>

Gouvernement du Canada. « Site web de la législation (Justice) : Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ». 7 avril 2021. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/page-1.html#h-3>

Larivière, Vincent. « PhD students' excellence scholarships and their relationship with research productivity, scientific impact, and degree completion », *Canadian Journal of Higher Education*, vol. 43, n° 2, p. 27-41

Naylor, David. « Investing in Canada's Future: Strengthening the Foundations of Canadian Research, Canada's Fundamental Science Review », (2017).

[http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/\\$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ScienceReview_April2017-rv.pdf/$file/ScienceReview_April2017-rv.pdf)

Perreault, Mathieu. « La malédiction des gouvernements minoritaires ». *La Presse*, 17 octobre 2019.

<https://www.lapresse.ca/elections-federales/2019-10-17/la-malediction-des-gouvernements-minoritaires>

Tamburri, Rosanna. « Une réforme du doctorat s'impose », *Affaires universitaires*, 6 février 2013.

<http://www.affairesuniversitaires.ca/une-reforme-du-doctorat-simpose.aspx>

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant. « Le logement étudiant au Québec en 2017, rapport de recherche ». 2017.

Union étudiante du Québec. « Avis sur le logement étudiant ». 2020.

<https://unionetudiante.ca/download/logement-etudiant-20200214/>